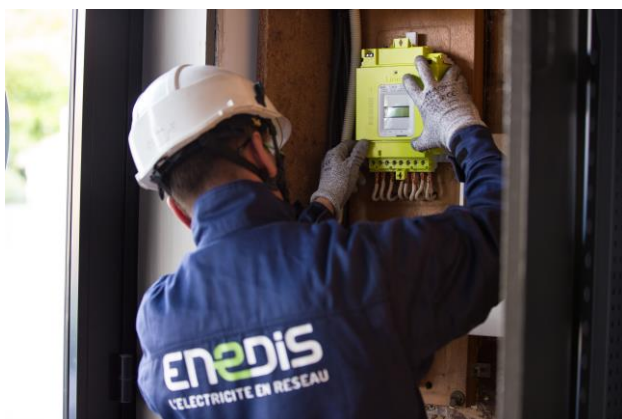


Le nouveau compteur d'Enedis arrive à Bethmale



Testé et éprouvé, ce compteur respecte largement les normes françaises et européennes. Pour communiquer,

Linky utilise le courant porteur en ligne (CPL). Il s'agit d'une technologie filaire fiable, sûre et largement éprouvée en France comme au niveau international depuis plusieurs dizaines d'années, utilisée pour le fonctionnement de différents appareils domestiques comme le passage en heures creuses, le baby-phone ou certains systèmes de surveillance de la maison.

Comme tout appareil électrique un compteur émet un champ électromagnétique. Son rayonnement est très faible et fait de Linky un des appareils qui émet le moins de champs électromagnétiques de la maison (150 fois moins qu'une ampoule basse consommation, 800 fois moins qu'un sèche-cheveux ou un grille pain, 1 200 fois moins qu'un frigo). Les champs émis par ce nouveau compteur équivalent à ceux du compteur actuel et sont différents de ce que l'on appelle les ondes de radiofréquence. Ces ondes radio servent pour les systèmes de télécommunications (radio, TV ou téléphone mobile) mais pas pour notre compteur. D'ailleurs, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) a réalisé de nombreuses mesures en situation réelle et en laboratoire, ses conclusions sont sans équivoque : « Ces faibles niveaux d'exposition relevés en laboratoire et chez des particuliers confirment que la transmission des signaux CPL utilisés par le Linky ne conduit pas à une augmentation significative du niveau de champ électromagnétique ambiant. »

Informés par Enedis du déploiement avant la fin de l'année des nouveaux compteurs électriques sur notre commune, nous avons rencontré Jean-Louis Sorel, Interlocuteur d'Enedis pour lui poser quelques questions.

Pourquoi un nouveau compteur ?

Pour assurer la transition énergétique permettant de consommer moins d'énergie et surtout moins d'énergie carbonée (pétrole, charbon...), l'Etat a souhaité qu'Enedis installe des nouveaux compteurs chez tous ses clients. Le nouveau compteur Enedis, appelé Linky, est l'avenir parce qu'il est un outil essentiel à la transition énergétique et qu'il permet à tous de devenir acteurs de sa consommation d'électricité. Il facilite aussi le développement des petites productions individuelles avec une économie de l'ordre 600€ sur l'installation

Quels sont les avantages du nouveau compteur ?

Linky, comme le compteur actuel, enregistre la consommation électrique. Son intérêt est d'être communicant et pilotable à distance. En seulement une minute par jour, il permet d'offrir de nouveaux services. Il permet également de bénéficier des nouvelles offres tarifaires des fournisseurs d'électricité. Linky protège aussi des surtensions du réseau.

Quels sont ces nouveaux services ?

Tout d'abord, le nouveau compteur Linky permet une facturation sur la base des consommations réelles et non plus estimées. Il offre surtout la possibilité à chacun de suivre sur internet sa consommation au pas de temps souhaité (consommation à la journée, à l'heure ou à la demi-heure). Le compteur électrique devient ainsi un outil pour mieux comprendre et mieux maîtriser sa consommation d'électricité. De plus, ce nouveau compteur est téléopérable et permet de réaliser à distance, en moins de 24h et sans rendez-vous, des interventions simples comme les relevés, les mises en service ou les changements de puissance.

Nous entendons parler d'ondes et de danger pour la santé, pouvez-vous nous donner des explications ?

Vous allez donc connaître tous nos faits et gestes quand nous serons chez nous ?

Pas du tout, Linky communique uniquement les données de consommation soit un volume global de kwh. Ces données sont protégées, cryptées et ne peuvent être transmises sans accord du client conformément aux recommandations de la CNIL (www.cnil.fr).

C'est donc un projet majeur pour votre entreprise ?

Un projet majeur pour la France. Alors que 300 millions de compteurs communicants fonctionnent déjà dans le monde, Enedis installe depuis décembre 2015 le nouveau compteur Linky, avec comme objectif de remplacer 90% des 35 millions de compteurs en 2021 en France. Cette opération de modernisation représente un investissement de 5 milliards d'euros financés à 100 % par Enedis sans frais pour le client.

Peut-on refuser ce nouveau compteur ?

La loi impose ce nouveau compteur à chacun et il n'y a pas de raison objective de le refuser.

Pour plus d'information : <https://www.enedis.fr/linky-compteur-communicant>

Un n° vert Linky Enedis : 0 800 054 659